

L'important, d'ailleurs, pour celui dont nous esquissons la vie; était de prendre un état, et il le prit sans plus de façon qu'il prit d'autre chose plus tard.

C'était facile alors d'obtenir une commission d'avocat— Un certificat d'étude aussitôt donné par le patron que demandé par l'élève; un examinateur complaisant auquel l'élève passait quelques questions; un juge qui n'écoutait pas les réponses apprises pour l'occasion, et l'affaire était baclée.

Le tout se terminait chez Mme Brown par une foule de félicitations, inondées d'un grand nombre de petits verres.

(à continuer)



M. Murray aime à prévenir la Corporation qu'il protestera bientôt pour l'inconvénient ci-dessus.

DE LUNATICO INQUIRENDO

Mr Louis Honoré Huot, étudiant en droit de cette ville souffre depuis longtemps d'aliénation mentale. Avant de l'expédier à l'Asile de Beauport le Gouvernement a résolu d'avoir une enquête pour découvrir l'origine de la maladie de ce jeune homme; afin d'éloigner les citoyens de toutes les habitudes qui pourraient leur faire perdre la raison.

L'enquête a commencé hier devant un jury sous la direction du coroner. Nous donnons les dépositions des témoins qui ont jeté le plus de jour sur cette étrange affaire. M MAYRAND, était assermenté, dépose et dit:

Je connais M. Louis Honoré Huot depuis son bas âge. Il a été mon condisciple au Séminaire de Québec. J'ai occasion de le voir presque tous les jours, c'est un caractère sombre et acariâtre. Je n'ai pas vu M. Huot depuis qu'il est aliéné.

Question—Avez-vous remarqué chez M

Huot quelques habitudes qui denotaient chez lui une absence complète de raison.

Reponse—Oui, quelques unes, par exemple, il lit le *Courrier du Canada* tout d'une haleine sans s'endormir et en société il traite la *Scie* de feuille nauséabonde.

Question—Pouvez-vous nous citer des faits sur le compte de M. Huot qui nous prouveraient qu'il ne possédait pas toujours toutes ses facultés mentales?

Reponse—Oui en 1859 il prit le froc et en 1861 il le jeta aux orties. En 1862 il publia dans le *Journal de Québec* une critique amère du *Fils de Giboyer*.

Et le déposant ne dit rien de plus.

M. Jolicœur, avocat étant assermenté, dépose et dit: Je connais M. Huot depuis trois ans, je l'emploie dans mon étude en qualité de saute-ruisseau.

Question—Pouvez-vous donner au jury quelques faits qui pourraient leur faire croire que M. Huot n'est pas mentis-compos.

Reponse—Oui. Ce jeune homme s'imagine qu'il étudie le droit. Je l'ai vu souvent ouvrir un Cujas ou un Poitier et lire pendant une dizaine de minutes. Il dit souvent qu'il sera admis à la pratique de la profession d'avocat, qu'il aura un bureau et des clients. Ce qui me fait croire qu'il a complètement perdu la raison, c'est que ce jeune homme a pris un abonnement à l'*Organe de la Milice* et qu'il l'a payé d'avance. M. Huot m'a dit l'autre jour que Amyot était un talent de premier ordre.

Et le déposant ne dit plus rien.

TI-JEAN BLANCHET M. D. C. H. A. R. L. A. T. A. N. de la ville de Québec, étant assermenté, dépose et dit:

Question—Racontez au jury ce que vous savez sur la maladie de M. Louis Honoré Huot?

Reponse—Un soir de la semaine dernière je revenais de *Spencer-wood* où j'avais fait avec succès l'opération de l'ovariotomie sur la personne du bœuf de Son Excellence lorsque je fus arrêté sur la rue St. Louis par mon frère Hilarion qui m'ordonnait de porter le secours de mon art à M. Ls. Honoré Huot, atteint d'aliénation mentale. Je me rappelle qu'à Florence.....

Le Coroner. Ne parlez pas de Florence, mais de Mr Huot.

Ti-Jean—J'examinai l'intérieur de Mr Huot, avec le rectoscope, et je constatai l'absence de toute raison chez cet individu, et les causes de son étrange maladie à Barcelonne où j'étais, et où ces cas sont très-fréquents.....

Le Coroner. Je vous ai déjà dit de laisser là l'Europe.

Ti-Jean —La diagnostic me fit voir clairement que la lecture du *Courrier du Canada*, l'abonnement à l'*Organe de la Milice*, la haine de M. Emile Augier, & ont été les causes déterminantes de la folie de M. L. H. Huot.

A. Vienne et à Baden.....

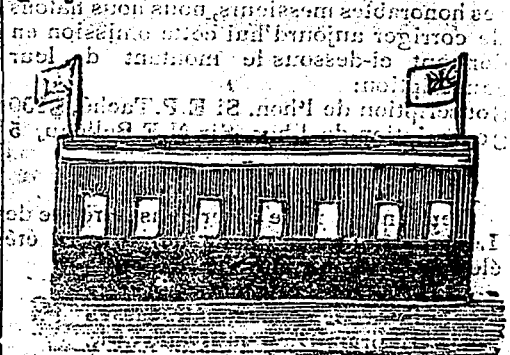
Le Coroner —De grâce, docteur.

Ti-Jean signe et l'on passe à l'audition d'autres témoins.

L'enquête se continue au moment où nous mettons sous presse.

— Samedi-dernier nous assistions à la mise à l'eau du *Merrimac*, construit au chantier de M. Oliver, pour le compte du gouvernement. Nous ne savons pas encore précisément quelle est la destination de ce vaisseau de guerre; cependant il est bruit que ce *Merrimac* doit remplacer la cuvette du gouvernement commandée par son épaisseur le capitaine Fortin. Nous avons appris avec plaisir que les machines à vapeur et le blindage de ce navire ont été fabriqués aux ateliers de notre célèbre industriel M. Roy.

Ce monsieur vient d'entreprendre les locomotives du chemin de fer intercolonial; cela tombe bien, car il vient justement de finir les tisser du chemin de fer des rues de Québec.



LE MERRIMAC.

La vanité se glisse partout. Mais qui pourrait prévoir qu'elle s'attaquerait même aux cordonniers?

M. Barbeau se fâche maintenant quand on l'appelle du nom de sa profession.

—Mais comment faut-il dire? lui demanda l'autre jour un de ses clients.

—Artiste en veau.

Calino en domestique.

Il sert un bourgeois sévère concurrent avec un cordon bleu.

Un matin le bourgeois réclame sa brosse qui a disparu.

Les domestiques se mettent à sa recherche. Calino la trouve le premier.

—Préviens la cuisinière que tu l'as trouvée, dit le bourgeois, afin qu'elle ne perde pas son temps.

Au contraire, monsieur, répond le descendant des Jocrisses, laissons-la chercher, si par hasard elle la trouvait, ça nous en ferait deux.

On causait dernièrement d'un acteur très connu de cette ville.

—G... s'écria un ami, il a de l'esprit jusqu'aux cheveux.

Et il ajouta immédiatement;

Il est vrai qu'il est complètement chauve.

Nous sommes forcés d'interrompre pour quelque temps nos rébus qui sont les cauchemars de notre graveur. Il préfère s'exercer à nous donner des bénéfices et des portraits qui plaisent à nos lecteurs.